Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 031-213104631-20240408-2024_04_08_02-DE

République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS

Extrait du REGISTRE des DÉLIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2024-04-08-02

Séance du 8 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 Date convocation : 2 avril 2024
Présents : 10
Votants : 9
Absents ou excusés : 1

L'an 2024, le 8 avril à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, GALLAIS Nathalie, LACROUX Evelyne, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe
Se sont retirés lors du vote : LASMAN Philippe
Absents ou excusés : CHESSERON Jean-Marie
Ayant donné procuration : /
Secrétaire : BOURREC Daphné

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 du budget communal.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2023 du budget communal qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	222 054,53 €
Recettes	275 017,12 €
Reports de l'exercice 2022	+ 806 244,68 €
Résultat cumulé	**859 207,27 €**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	77 163,25 €
Recettes	286 611,33 €
Reports de l'exercice 2022	+ 420 231,15 €
Reste à réaliser dépenses	506 276,13 €
Reste à réaliser recettes	30 818,27 €
Résultat cumulé	**154 221,37 €**

Hors de la présence du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le compte administratif du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme
Le maire, LASMAN Philippe

MAIRIE de ROUMENS (Haute-Garonne)